

LE BOURG D'HEM

Bulletin



d'Infos
Communales

1^{er} trimestre 2017 N°85

Directeur de la publication
Jean- Louis BATHIER
Mise en page : Mairie du
BOURG D'HEM
Dépôt légal : Décembre 1995
Imprimé par nos soins



Mesdames, Messieurs, Chers Administrés,

Dans mon précédent édito j'évoquais les nombreuses discussions et tractations concernant notre adhésion à une nouvelle grande intercommunalité regroupant 3 communautés de communes (Pays Dunois, Bénévent/Grand-Bourg et La Souterraine).

Depuis le 1^{er} janvier c'est chose faite, nous faisons partie maintenant de la communauté de communes des «Monts et Vallées de l'Ouest Creuse ». Notre population totale s'élève à plus de 25 000 habitants et le siège social est à La Souterraine.

L'installation du Président et des vice-présidents a suscité quelques remous parmi les membres des anciennes assemblées. Finalement c'est Etienne Lejeune qui a été élu Président et pour ma part j'ai obtenu le poste de 2^{ème} vice-président en charge du tourisme.

La mise en place des différentes commissions va maintenant se poursuivre mais l'année 2017, compte-tenu des différentes élections dont les élections Présidentielles, sera sans doute une année de transition.

À propos des différentes élections je vous en rappelle les dates :

- Élections Présidentielles 23 avril et 7 mai.
- Élections Législatives 11 et 18 juin.

Tous les électeurs de la commune inscrits sur la liste électorale ont dû recevoir leur carte d'électeur.

Au niveau communal sachez que 3 logements sur 4 dans l'ancienne école sont loués et le quatrième est en passe de l'être.

Les travaux de la petite carrière avancent bien. Ils contribuent à l'embellissement de notre petit bourg et sécurisent la fréquentation de nos promeneurs.

Comme d'habitude vous trouverez dans ce numéro les délibérations du Conseil Municipal et les informations pratiques habituelles.

Le prochain numéro lui, sera consacré plus particulièrement au budget.

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	p.1
RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	p.2 à 5
INFOS PRATIQUES	p.6
DÉLIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ (C.N.I.)	p.7
BRÈVES	p.8
RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE EN LOGEMENTS	p.9, 10

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 février 2017

1- INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Suite au désengagement de l'État de l'instruction des autorisations d'urbanisme, une réflexion entre les communes concernées sur le territoire des Communautés de Communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent/Grand-Bourg, s'est engagée.

La Commune de La Souterraine a proposé la mise à disposition de son Centre d'Instruction Mutualisé (CIM).

Cette nouvelle mutualisation nécessite de réorganiser le service instructeur et induit le recrutement de personnel, l'achat de matériel, d'équipement, de logiciel et l'augmentation de frais généraux.

Le coût global du centre d'instruction est estimé à 56 500 € par an pour les services rendus semblables à ceux de la DDT.

Ce coût devant être impérativement couvert par l'ensemble des communes, la méthode de répartition suivante est proposée :

1. Une part forfaitaire annuelle de base calculée sur la population INSEE de la Commune. Pour notre commune le coût s'élèverait à 1 389 €.
2. Une part calculée en fonction du nombre de dossiers traités auxquels sont appliqués des tarifs à l'acte fixés de la manière suivante :

Type de dossier	Tarif unitaire
Certificat d'urbanisme opérationnel (CUb)	70 €
Déclaration préalable (DP)	50 €
Permis de construire (PC)	110 €
Permis d'aménager (PA)	170 €
Permis de démolir (PD)	50 €

Le nombre de dossiers retenus étant celui de 2015, la deuxième part s'élèverait à 970 € soit un coût total pour la commune pour 2017 de 2 359 €.

Le nombre de dossiers d'urbanisme par an étant très aléatoire, des ajustements pourraient avoir lieu en fin d'année pour couvrir le coût réel du fonctionnement du service.

Afin d'assurer la continuité du service et la bonne gestion des dossiers d'urbanisme, le Maire propose d'adhérer au Centre d'Instruction Mutualisé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'adhérer au Centre d'Instruction Mutualisé de la Souterraine.

2- CONVENTION SUR LA DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES CNRACL

Monsieur le Maire explique que la Caisse des Dépôts et Consignations qui gère la CNRACL a demandé aux Centres de gestion la signature d'un accord venant préciser le rôle d'intermédiaire du Centre de gestion auprès de leurs collectivités affiliées, en leur confiant les missions suivantes :

- Information et formation multi-fonds au profit des collectivités et de leurs agents.
- Intervention sur les dossiers adressés à la CDC en tant que représentante de la CNRACL.

Le Maire précise que la dématérialisation de certains actes rend nécessaire la mise en place d'une convention entre le Centre de gestion et les communes.

Il présente ensuite la convention sur la dématérialisation des procédures CNRACL.

Après avoir pris connaissance de la convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

3- CONTRAT CNP IRCANTEC 2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel affilié au régime général de la sécurité sociale arrivant à échéance, il convient de prévoir les modalités de ce nouveau contrat.

Après consultation dans le respect des règles de commande publique et considérant le contenu des propositions, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la C.N.P.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour une durée d'un an.

4-CONVENTION DE COMMERCIALISATION 2017 AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE LA VALLÉE DES PEINTRES

Monsieur le Maire explique que la convention de commercialisation établie avec l'Office de Tourisme de la Vallée des Peintres arrive à son terme le 22 février 2017, il conviendrait donc de la renouveler.

Il présente ensuite la nouvelle convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'établir une nouvelle convention de commercialisation avec l'Office de Tourisme de la Vallée des Peintres pour une durée d'un an à compter du 23 février 2017.

5- WIFI CAMPING

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est indispensable que les touristes puissent avoir accès à internet lors de leur séjour dans nos équipements touristiques.

Il rappelle que l'installation du WIFI dans les gîtes et le gîte d'étape a été réalisée en 2016 et qu'il conviendrait donc d'équiper le camping cette année.

Il présente une proposition de la société Axione pour un montant de 10 518,58 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de la société Axione pour l'installation du WIFI au camping.

5- ÉTUDE DE DEVIS

- a) Le Maire présente les devis de voirie :
- Voie d'accès au camping : 17 310 €
 - Route de Combrand : 26 294.09 €
 - Route de la Vallade : 9 700 €
 - Route du Château d'eau : 10 495 €

Il demande au conseil municipal de réfléchir à la priorité des travaux pour l'élaboration du budget.

- b) Le Maire présente le nouveau contrat de location du copieur et du système de sauvegarde incluant un PC tout en un.
- c) Le Maire présente un devis concernant la fabrication et la pose d'un plancher dans la salle du foyer rural.
Il précise que deux autres devis ont été demandés et sont en attente de réception.
- d) Le Conseil Municipal prend connaissance d'un devis concernant la modification des douches dans les gîtes.

5- RÉHABILITATION ANCIENNE ÉCOLE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réception des travaux de réhabilitation de l'ancienne école en logements a eu lieu le 27 septembre 2016.

Il explique que deux entreprises n'avaient pas terminé les travaux.

Le planning d'exécution prévoyait une fin de travaux fin mai pour l'entreprise PEREIRA LAMY et fin août 2016 pour l'entreprise MOREAU Pascal.

La réception des travaux avec levée de réserves a été réalisée le 05 décembre 2016 pour l'entreprise MOREAU Pascal et le 23 décembre 2016 pour l'entreprise PEREIRA LAMY.

Le CCAP spécifie à l'article 5.4 que « en cas de retard dans l'exécution des travaux, par dérogation à l'article 20.1 du CCAG, il sera appliqué à l'entrepreneur, sans mise en demeure préalable, par jour calendaire de retard (dimanches et jours fériés compris), une pénalité égale à 1/1000^{ème} du montant hors taxe du marché sans que la pénalité puisse être inférieure à 150 € HT par jour. Ces pénalités seront immédiatement déduites sur la situation suivante.

La répartition des retards constatés entre les différents lots concernés est effectuée par le Maître d'œuvre.

Dans le cas où l'entrepreneur serait empêché d'intervenir dans le cadre de son délai contractuel, il devra le faire connaître au Maître d'œuvre et au responsable du marché dans les 48 heures afin que ceux-ci puissent prendre toute disposition utile».

Le Maire donne connaissance des courriers des entreprises MOREAU Pascal et PEREIRA LAMY sollicitant une remise gracieuse des pénalités de retard.

Considérant que les autres entreprises concernées par le marché ont respecté les délais,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions:

- DÉCIDE d'appliquer 1050 € de pénalités (correspondant à une semaine de retard) à l'entreprise MOREAU Pascal.

- DÉCIDE d'appliquer 2 100 € de pénalités (correspondant à deux semaines de retard) à l'entreprise PEREIRA LAMY

5- RÉFLEXION BUDGÉTAIRE 2017

Le Conseil Municipal évoque les futures orientations budgétaires.

Sont à prévoir : la 2^{ème} tranche de l'aménagement de la petite carrière, la réfection des douches des gîtes, l'installation du WIFI au camping, la fabrication et pose d'un plancher dans la salle du foyer rural.

5- QUESTIONS DIVERSES

a) Organisation du bureau de vote « Élection Présidentielle »

En prévision de l'élection présidentielle des 23 avril et 07 mai 2017, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'organiser la permanence.

Matin

BATHIER, LENOBLE, DUPONTET, FOURNEL, SAUVE

Après-midi

DÉSCHAMPS, FEL, BOUCHET, TISSIER, FRAPPAT, POTHEAU

b) M. Potheau propose de signaler dans le bulletin municipal que les déchèteries récupèrent les radiographies.

c) Le Maire informe que l'enquête publique pour l'aliénation d'une portion du chemin rural situé entre les parcelles C48 et C 49 se déroulera du 13 au 27 mars 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.



INFOS PRATIQUES

Horaires d'ouverture de la Mairie

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	<i>Fermé au public</i>	<i>Fermé au public</i>
Mardi	9 H - 13 H	Fermé
Mercredi	9 H - 12 H 30	13 H 30 - 18 H
Jeudi	9 H - 13 H	Fermé
Vendredi	9 H - 12 H 30	13 H 30 - 16 H
Samedi	9 H - 12 H	Fermé

☎ : 05.55.62.16.57

☎ : 05.55.62.11.22

Mail : mairie.le-bourg-dhem@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.le-bourg-dhem.fr>

Permanences et fonctions :

Maire : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi : 10 h à 12 h

1^{er} Adjoint (M. Robert DESCHAMPS) : Mercredi : 10 h à 12 h

2^e Adjoint (M. Denis LENOBLE) : chargé de la surveillance et de la responsabilité des travaux communaux

3^e Adjointe (Mme Annie FEL) : chargée du contrôle des affaires touristiques.

Assistante Sociale

UTAS de Boussac : 05.55.82.07.00

M. OUCHER

Pour contacter la communauté de communes :

Tél : 05.55.89.12.03

Mail : contact@paysdunois.fr

Site internet : www.paysdunois.fr

Urgences :

Médecins de garde : (nuit de 20 h à 8 h et week-end) : 05 55 41 82 02



Pompiers : 18



Pharmacies de garde : 32 37



SAMU : 15



DÉLIVRANCE DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ (CNI)

Depuis le 15 mars, notre département met en œuvre le nouveau dispositif de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI).

Les demandes de CNI sont désormais traitées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques.

Il est donc possible de remplir une pré-demande de carte d'identité sur internet afin de gagner du temps lors de son passage au guichet. Vous devez créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale de titres sécurisés <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> ou bien vous identifier à l'aide du dispositif France Connect.

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes que les renouvellements, même en cas de perte ou de vol.

Le demandeur peut effectuer sa demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil, quel que soit son lieu de résidence.

Les mairies équipées en Creuse sont les suivantes :

Ahun, Aubusson, Auzances, Bonnat, Bourganeuf, Boussac, Chambon-Sur-Voueize, Crocq, Gentioux-Pigerolles, Guéret et La Souterraine.

Quelques précisions :

- Il est maintenant possible de déposer sa demande dans la mairie de son choix, pourvu qu'elle soit équipée du dispositif de recueil des empreintes digitales.
- La pré-demande sur internet me permet de saisir et d'enregistrer mes informations personnelles depuis chez moi et de gagner du temps lors de mon passage en mairie. À l'issue de ma pré-demande, un numéro de dossier me sera communiqué, celui-ci permettra à la mairie de retrouver mes informations déjà enregistrées. Ensuite je dois me déplacer pour fournir mes pièces justificatives et faire enregistrer mes empreintes digitales.
- Je dois déposer mon dossier et retirer ma carte d'identité dans la même mairie.
- La prise de rendez-vous étant obligatoire dans certaines mairies (La Souterraine par exemple), je me renseigne avant de me déplacer.

En résumé :

- 1) Je rassemble les pièces nécessaires pour mon dossier**
- 2) Je me rends dans la mairie de mon choix équipée du dispositif de recueil**
- 3) A la mairie, l'agent complète mon dossier avec ma photo et numérise mes empreintes digitales**
- 4) Lorsque ma carte d'identité est disponible, je reçois un sms**
- 5) Je vais retirer ma carte à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande**

BREVES



MARIAGE

Le 28 janvier, j'ai eu le plaisir d'unir Christelle JOUANNE et Christian HERIOT. À l'issue de la cérémonie un don de 37 € a été fait à la commune du Bourg d'Hem. Merci donc à nos jeunes mariés, tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

NOEL DES ENFANTS

Le 17 décembre le Père Noël a rendu visite aux enfants de la commune avec une hotte remplie de paquets.



REPAS DES AINES

Le 08 janvier, nos aînés se sont retrouvés à l'Hostellerie du Bourg d'Hem pour le traditionnel repas des rois.



RÉHABILITATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE EN LOGEMENTS

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne école en logements sont maintenant terminés. Nous avons procédé à l'inauguration des 4 logements (T1, T1bis, T3 et T4) le samedi 28 janvier 2017.



Traditionnel ruban coupé par Mme Laporte,
En présence de Laurent Daulny,
Hélène Faivre et Hélène Pilat



Façade avant (entrées T4 et T1)



Façade arrière (entrées T3 et T1Bis)



T1 et T1 bis



T3



Séjour T4 (salle de l'ancienne mairie)



Chambre T4



Discours inaugural en présence des personnalités locales



L'assistance attentive



Cocktail très apprécié, préparé par Andy Bineau